

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du 14 avril 2023

Ce vendredi 14 avril 2023 se réunit le conseil municipal de la commune nouvelle de Gouville s/mer, en le lieu de la salle du conseil municipal de Gouville s/mer.

Présents: Gisèle ALEXANDRE, Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Stéphanie POTET, Manuel RIVET

Pouvoirs : A. CASROUGE ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
G. COENEN ayant donné pouvoir à F. LEGRAS
S. LEJEUNE ayant donné pouvoir à P. DUBOSCQ

I - Désignation d'un secrétaire de séance

Daniel CORBET est désigné secrétaire de séance

II – Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2022 (commune, camping, assainissement, Lotissement Jeannerie I et II, Lotissement de Montsurvent, Lotissement « Rue du Nord », Lotissement d'Anneville)

Monsieur Lebeurrier, conseiller financier aux décideurs locaux a présenté les différents budgets au conseil municipal.

Après avoir entendu la présentation par Monsieur Lebeurrier, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion pour l'exercice 2022 énumérés ci-dessous, qui n'apportent ni observation, ni réserve de sa part :

- Budget Commune
- « Camping
- « Assainissement
- « Lotissement de Montsurvent
- « Lotissement de la Jeannerie I
- « Lotissement de la Jeannerie II
- « Lotissement d'Anneville
- « Lotissement rue du Nord

Après que Monsieur le Maire a quitté la salle, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les comptes administratifs 2022 pour ces mêmes budgets énumérés ci-dessus, constate, aussi bien pour le budget «principal» que pour les budgets annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au

report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Le conseil municipal reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que présentés.

III – Création d'un nouveau budget annexe : lotissement de Boisroger

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un nouveau budget annexe pour le suivi des opérations de viabilisation et de commercialisation du **lotissement de BOISROGER**, sis La Croix Bouteloup à Boisroger, sur la parcelle cadastrée ZD 88 d'une surface totale de 8 406 m² dont il est prévu de faire 9 lots destinés à la commercialisation.

IV – Vote des budget primitifs 2023 (commune, camping, assainissement, Lotissement Jeannerie II, Lotissement de Montsurvent, Lotissement « Rue du Nord », Lotissement d'Anneville et lotissement de Boisroger),

Les budgets primitifs sont présentés au vote du Conseil par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement (par opération en section d'investissement pour les budgets commune et assainissement). Ils sont approuvés à l'unanimité.

V- Vote des taux d'imposition 2023

Le lissage de ces taux, commencé en 2020 et prévu pour une durée de 12 ans, avec convergence à la 13^{ème} année, se poursuit.

Cette année, il appartient au conseil municipal de fixer les taux concernant le foncier bâti, le foncier non bâti et la taxe d'habitation, qui ne concerne dorénavant que les résidences secondaires. Ainsi, depuis 2020, le taux de référence a été gelé sur celui retenu en 2019 et il appartient à nouveau au conseil municipal de le voter.

Après en avoir débattu, les taux retenus à l'unanimité par le conseil municipal, pour l'année 2023, sont :

1. Taxe Foncière Non Bâtie = 21.56 %

Mais les taux, qui seront donc appliqués, selon la simulation des services fiscaux sur les communes déléguées en TFNB sont :

- Anneville = 12.62 %
- Boisroger = 22.02 %
- Gouville = 22.02 %
- Montsurvent = 24.95 %
- Servigny = 21.72 %

2. Taxe Foncière Bâtie = 32.59 %

Mais les taux, qui seront donc appliqués, selon la simulation des services fiscaux sur les communes déléguées en TFB sont :

- Anneville = 27.47 %
- Boisroger = 32.25 %
- Gouville = 33.16 %
- Montsurvent = 33.36 %
- Servigny = 31.26 %

3. Taxe d'habitation = 11 %

Mais les taux, qui seront donc appliqués, selon la simulation des services fiscaux sur les communes déléguées en TH sont :

- Anneville = 7.27 %
- Boisroger = 11,70 %
- Gouville = 11.70 %
- Montsurvent = 14.14 %
- Servigny = 9.91 %

VI – Nouveaux amortissements à amortir à partir de 2023

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'amortir les nouveaux biens suivants :

- Fonds de concours concernant les travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'Ecole payés à la CMB le 24 mai 22 pour une valeur de 12 876 € sur 5 ans,
- Participation aux travaux d'effacement réseaux électriques et téléphoniques - Rue du 28 juillet 1944 payés au SDEM le 27 janvier 22 pour une valeur de 37 221.27 € sur 10 ans